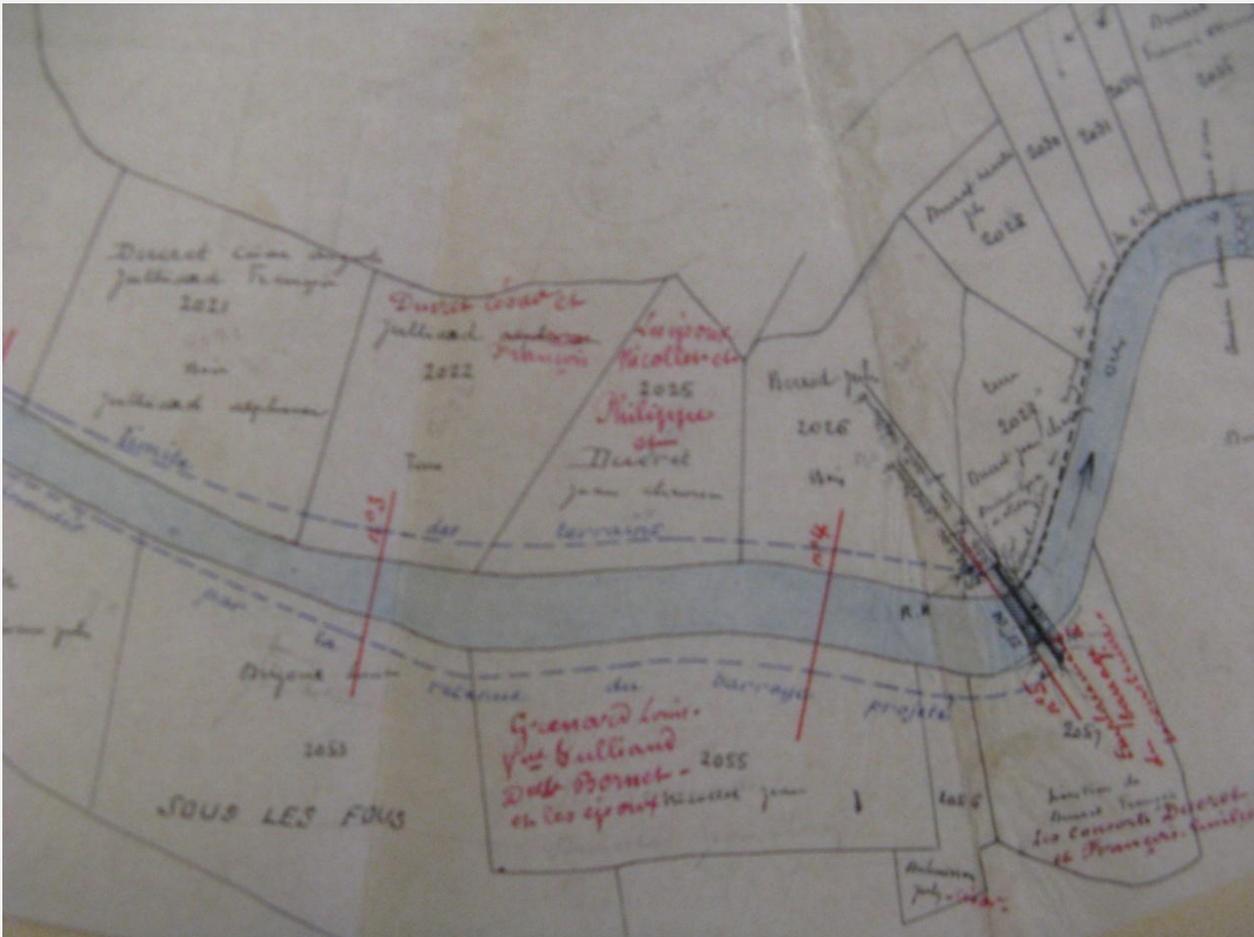


11 août 1911 : Barrage Ducret.

Mrs Ducret Victor et Ducret Cyrille sont autorisés à créer sur la rivière la Volferine au Pont d'Enfer une retenue d'eau pour servir de réservoir pour l'alimentation des usines qu'ils possèdent sur la rive droite et gauche de ce cours d'eau dans la commune de Champfromier.

La Volferine ou ruisseau du Pont d'Enfer est un affluent de rive droite de la Valserine.

C'est un cours d'eau à régime torrentiel coulant dans une vallée généralement encaissée et dont les déclivités transversales sont souvent considérables.



Dans la partie inférieure de son cours d'eau vers le Pont d'Enfer il coule dans des gorges profondes.

Le barrage demandé est en voie de construction et utilise à la base les maçonneries d'un ancien barrage construit en 1906 qui a été détruit en 1911.

Mr Marius Ducret, maire a déclaré n'avoir aucune observation à formuler en ce qui touche les intérêts de la commune à la condition que les écluses de la retenue à créer soient régler pour qu'elles n'apportent aucune perturbation au fonctionnement du moulin communal en construction qui va utiliser l'ancien barrage Coutier.